



# Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2015



En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemandes et anglaises.

### **Contact**

Fonds de Pensions Nestlé  
Case postale 353  
Avenue Nestlé 55  
1800 Vevey (Suisse)  
Téléphone: +41 21 924 64 00  
E-mail: [fonds-de-pensions@nestle.com](mailto:fonds-de-pensions@nestle.com)  
Intranet: <http://thenest.nestle.com?ql=swisspension>

### **Impressum**

© Mai 2016 / Fonds de Pensions Nestlé  
Réalisation: Fonds de Pensions Nestlé, Vevey, Suisse &  
Neidhart + Schön AG, Zurich, Suisse  
Impression: brain'print GmbH, Niederhasli, Suisse

## Table des matières

Organisation du Fonds de Pensions Nestlé	1
Résumé de l'exercice 2015	2
Actualité	5
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Placements	9
Degré de couverture et situation actuarielle	14
Effectifs des assurés actifs et des rentiers	18
Divers	20

«La vie c'est comme  
une bicyclette, il faut  
avancer pour ne pas  
perdre l'équilibre». ALBERT EINSTEIN



# Organisation du Fonds de Pensions Nestlé

(Composition au 31 décembre 2015)

1

## Conseil de fondation

### Représentants des employeurs

Président du Conseil :  
Peter Vogt, Nestlé SA, Vevey  
M.-Th. Burkart-Arnoso, Nestlé Suisse SA, Vevey  
Ricardo Cortes-Monroy, Nestlé SA, Vevey  
Anna Quaranta, Nestlé Suisse SA, Vevey  
Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey  
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

### Représentants des assurés

Marcel Buret, Nestec SA, Orbe  
Soizic Gouzer, Nestec SA, Lausanne  
Christa Meier, Nestlé Suisse SA, Vevey  
Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey  
Vincent Testa, Nestlé Nespresso SA, Orbe  
Rolf Widmer, Nestlé Suisse SA, Wangen

### Représentant des rentiers, avec voix consultative

Jean Macchi

### Comité d'investissement

Président du Comité :  
Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey  
Pascal Frej, PPCmetrics SA

Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey  
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

## Autres intervenants

### Gestion administrative

Christophe Sarrasin, directeur  
Noëlle Ulmann, responsable de l'administration

### Conseiller en placement

Nestlé Capital Advisers (NCA) SA, Vevey

### Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Nyon

### Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

## Résumé de l'exercice 2015

### Situation financière du Fonds

La performance du Fonds de Pensions Nestlé (le Fonds) sur l'année 2015 s'est élevée à **-1,8%**. Bien que négatif, ce résultat est néanmoins légèrement meilleur que celui de l'allocation stratégique du Fonds sur la même année (-1,9%). L'analyse sur une plus longue période, beaucoup plus réaliste et en phase avec l'horizon d'investissement du Fonds, montre des résultats plus positifs (voir page 11).

Un des principaux indicateurs de la santé financière d'une institution de prévoyance est la mesure de son degré de couverture qui est le ratio entre ses avoirs (ou sa fortune disponible) et ses dettes (ses engagements de prévoyance envers ses assurés actifs, ses rentiers et ses provisions techniques). Au 31 décembre 2015, le degré de couverture du Fonds se montait à **105,2%** contre 111,8% au 31 décembre 2014. Outre le rendement négatif de ses placements, cette baisse est liée à la constitution d'une nouvelle provision de CHF 83,7 mio destinée à prendre en charge, le cas échéant, le coût d'une baisse future du taux technique du Fonds (voir page 5).

### Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2015, le Conseil a pris notamment les décisions suivantes:

- Nommé Mathieu Rieder au Comité d'investissement, en remplacement d'Olivier Gummy suite à sa nomination en qualité de CEO de Nestlé Capital Advisers (NCA);
- Validé une nouvelle version du règlement de placement valable dès le 12 mai 2015;
- Approuvé le maintien du taux technique à 3% pour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015;
- Approuvé la modification de l'art. 2.1 du règlement de prévoyance du Fonds visant à clarifier la situation des HBEs (Home Based Expatriates) qui ne sont pas affiliés au Fonds, mais auprès d'un plan minimum LPP géré par une assurance;
- Approuvé la modification du règlement pour provisions techniques et réserves de fluctuation afin de constituer une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 83,7 mio au 31 décembre 2015. Cette provision a pour objectif de supporter le coût résultant d'une future et éventuelle réduction du taux d'intérêt technique;
- Décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse à 1,75% en 2015 et de ne pas attribuer un intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2015;
- Décidé de fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1,25% pour l'année 2016, suivant ainsi la décision du Conseil fédéral en ce qui concerne le taux d'intérêt minimum LPP;
- Décidé, compte tenu de la situation financière du Fonds et de l'absence d'inflation constatée en 2015, de ne pas accorder d'augmentation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par ailleurs, le Conseil de fondation a pris connaissance des points suivants :

- Suite au départ de François Kissling, le rôle du secrétaire du Conseil de fondation n'existe plus. Il est remplacé par le rôle du Directeur du Fonds, tenu par Christophe Sarrasin ;
- La direction du Fonds a mandaté NGA (Nestlé Group Audit) pour procéder à une révision interne. Les conclusions de cet audit ont été présentées ;
- Un site internet du Fonds avec un module de simulation sera créé prochainement.

La composition du Conseil de fondation a en outre été modifiée de la manière suivante :

- Nomination d'Anna Quaranta en qualité de représentante des employeurs, en remplacement d'Olivier Gumy ;
- Le suppléant de Daniel Weston, Torsten Koster a été remplacé par Hélène Moncorger-Pilicer ;
- Le suppléant de Peter Vogt, René Cajacob, est parti à la retraite. Pascal Fournier a été désigné pour le remplacer ;
- La suppléante de Ricardo Cortes-Monroy, Carolyn Olsburgh, est remplacée par Tania Genoud.



«Ne vous plaignez pas  
de vieillir, tout le monde  
n'a pas ce privilège».

PAULO COELHO

## Actualité

### Constitution d'une provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

Les investisseurs institutionnels suisses tels que le Fonds de Pensions Nestlé doivent faire face à une situation exceptionnelle due à la convergence simultanée d'éléments défavorables tels que :

- Les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel et futur (avec notamment l'essoufflement des marchés émergents, les craintes par rapport à la reprise en Europe, etc.);
- La faiblesse des rendements espérés des principales classes d'actifs et plus particulièrement ceux des obligations;
- L'environnement de taux d'intérêts extrêmement bas, voire négatifs;
- L'accroissement de la longévité.

La question qui s'impose est de se demander, en fonction de la persistance des faits mentionnés précédemment, si nous sommes confrontés à un changement profond de paradigme en matière de gestion d'institutions de prévoyance et, si tel devait être le cas, quelles sont les options qui s'offrent à nous et les actions préventives à entreprendre pour y répondre le plus judicieusement possible.

Dans ce contexte, et sur la base de l'hypothèse selon laquelle les rentabilités des marchés financiers à moyen et long terme s'inscriraient à la baisse, le Fonds a décidé, dans une première étape, d'anticiper les effets qu'aurait une réduction subséquente du taux d'escompte (ou taux d'intérêt technique) servant au calcul du capital de prévoyance pour les rentiers. Ainsi, et partant du principe d'une baisse potentielle de ce taux de 3% à 2,75%, le Fonds a constitué au passif de son bilan une provision correspondante pour l'abaissement futur de son taux d'intérêt technique de CHF 83,7 mio, provision qui serait donc utilisée pour financer le coût de cette réduction de taux si nous devons prendre une telle décision.

### Création et lancement du site internet du Fonds

L'année 2016 coïncidera avec le lancement du site internet du Fonds ! Initié en 2015, ce projet d'envergure s'est organisé en deux parties. En premier lieu, une étape de conception et de choix de partenaires pour sa réalisation, suivie d'une deuxième phase d'implémentation, avec pour objectif la production et le lancement du site Internet d'ici la fin de l'année 2016.

L'objet de ce projet est de deux ordres. Tout d'abord, de permettre à nos assurés bénéficiaires de rentes ainsi qu'à nos assurés actifs n'ayant pas accès à l'actuel site intranet du Fonds d'accéder à la même information disponible. Puis, suite à l'insertion d'un module de simulation, de faciliter le calcul de prestations pour nos assurés actifs et ceci quelle que soit leur localisation.

Ce nouveau véhicule d'information devra rester le plus vivant possible. Et vous tous serez les premiers acteurs à le rendre encore plus dynamique par vos commentaires et autres suggestions.

## Bilan

	2015	2014
Actif	mio CHF	mio CHF
<b>Placements</b>		
Liquidités et placements à court terme	304,9	198,9
Actions	1 853,6	1 846,1
Placements privés (private equities)	508,4	582,4
Obligations	2 107,2	1 953,3
Immobilier suisse	647,0	620,2
Immobilier international	332,5	269,3
Hedge funds	517,3	896,0
Matières premières	180,2	147,3
<b>Total</b>	<b>6 451,0</b>	<b>6 513,7</b>
<b>Débiteurs et actifs transitoires</b>	<b>34,7</b>	<b>31,8</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 485,7</b>	<b>6 545,5</b>
<b>Passif</b>		
<b>Dettes et passifs transitoires</b>	<b>35,4</b>	<b>23,5</b>
<b>Réserve de contributions des employeurs</b>	<b>59,0</b>	<b>60,1</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 482,5	2 365,0
Capital de prévoyance des rentiers	3 348,3	3 273,1
Provision de renforcement de la longévité	100,5	78,6
Provision risques décès et invalidité	58,4	60,6
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	83,7	0,0
<b>Total</b>	<b>6 073,4</b>	<b>5 777,3</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>317,9</b>	<b>684,6</b>
<b>Fonds libres (découvert)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 485,7</b>	<b>6 545,5</b>

## Compte d'exploitation

	2015	2014
	mio CHF	mio CHF
<b>Cotisations réglementaires et additionnelles</b>		
Cotisations des employeurs	128,6	129,9
Cotisations des assurés	85,2	82,2
Bonifications additionnelles des employeurs	11,9	14,3
Cotisations additionnelles volontaires des assurés (rachats)	52,7	45,5
<b>Total</b>	<b>278,3</b>	<b>272,0</b>
<b>Prestations d'entrée et remboursements</b>		
Apports de libre passage à l'entrée	37,8	76,9
Transfert de réserves des fonds de pensions Nestlé + suisses	16,1	24,7
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	3,4	5,0
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	147,1	57,5
<b>Total</b>	<b>204,3</b>	<b>164,1</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		
Rentes	(276,7)	(272,8)
Capitaux et allocations uniques	(29,4)	(22,1)
<b>Total</b>	<b>(306,1)</b>	<b>(294,9)</b>
<b>Prestations de sortie et versements anticipés</b>		
Prestations de libre passage à la sortie	(95,5)	(81,2)
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	(13,7)	(13,7)
Restitution aux employeurs – avances accordées	(15,0)	(16,0)
<b>Total</b>	<b>(124,2)</b>	<b>(110,9)</b>
<b>Dissolution (constitution) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	(117,5)	(214,0)
Capital de prévoyance des rentiers	(75,1)	(26,5)
Provision de renforcement de la longévité	(21,9)	(20,1)
Provision risques décès et invalidité	2,2	21,9
Réserve de contributions des employeurs	1,1	(4,0)
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	(83,7)	0,0
<b>Total</b>	<b>(295,0)</b>	<b>(242,8)</b>
<b>Résultat et frais relatifs aux placements</b>		
Résultat brut des placements	(47,7)	524,6
Frais de gestion de fortune comptabilisés en direct	(3,2)	(2,4)
Frais de gestion de fortune sur les placements collectifs	(69,1)	(82,7)
<b>Total</b>	<b>(120,0)</b>	<b>439,5</b>
<b>Cotisations au fonds de garantie</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,9)</b>
<b>Frais d'administration des assurés actifs et des rentiers</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(2,7)</b>
<b>Dissolution (constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>366,7</b>	<b>(223,1)</b>
<b>Excédent de produits (charges)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

«La vie est ton  
navire et non pas  
ta demeure». ■ ALPHONSE DE LAMARTINE



## Placements

### Les marchés financiers en 2015: l'année des banques centrales !

Si l'année 2014 fut rétrospectivement une bonne année en matière d'investissement, force est de constater que le millésime 2015 a été nettement plus difficile, notamment par le fait qu'il a été marqué par deux événements importants et inattendus de la part des banques centrales :

- Il convient tout d'abord de rappeler la décision de la BNS du 15 janvier 2015 d'abandonner le taux plancher Euro/franc suisse qui avait été fixé à CHF 1,20 pour un euro en septembre 2011 ;
- Ensuite, et durant l'été 2015, nous avons connu la dévaluation abrupte de la monnaie chinoise faisant suite aux différentes mesures mises en place par la Banque Centrale de Chine pour redonner du souffle à son économie domestique et stimuler ses exportations.

Ces deux décisions majeures ont eu pour conséquences de créer des ondes de choc dans les marchés financiers et d'exacerber la volatilité déjà présente notamment celle des actifs risqués.

En plus de ces deux faits marquants, sont venus s'ajouter à la morosité ambiante :

- L'incertitude quant au programme de première hausse des taux directeurs par la banque centrale américaine (la FED) ;
- Le ralentissement de l'économie chinoise ;
- Les suites de la crise européenne (notamment les problèmes liés à la Grèce) ;
- Les risques déflationnistes persistants (hors US) ;
- La baisse drastique des prix des matières premières (et plus particulièrement la chute du cours du pétrole).

Dans ce contexte global complexe, l'économie américaine s'en est relativement bien sortie avec une croissance raisonnable (+2,5%) mais en-deçà des valeurs historiques. Quant à l'Europe, elle ne s'en est pas trop mal tirée (+1,5%), alors que les marchés émergents ont déçu (en raison de l'effet du ralentissement de l'économie chinoise et des problèmes structurels croissants de bon nombre de ces pays émergents).

Enfin, la baisse continue des taux d'intérêts (qui sont même devenus négatifs dans certains pays dont notamment la Suisse) ainsi que des perspectives de rentabilité faible de la part des principales classes d'actifs ne sont pas sans poser des défis majeurs pour les investisseurs, qu'ils soient privés ou institutionnels.

### Performance du Fonds

Durant l'année 2015, le Fonds a dégagé une performance négative nette de tous frais de **-1,8%**.

Pour l'année sous revue, cette performance s'explique comme suit. Toutes les classes d'actifs, à l'exception des placements privés (private equity) et l'immobilier ont contribué négativement à la performance du Fonds. Les obligations (marchés émergents) et les actions cotées soustraient ensemble environ 1% à la performance totale, les matières premières 0,7%, tandis que les placements privés (private equities) et l'immobilier y contribuent positivement pour 1,4% et 0,7% respectivement. L'effet de change a soustrait 0,9% au total.

Pour les grandes classes d'actifs, les performances du Fonds en 2015 exprimées en francs suisses étaient les suivantes :

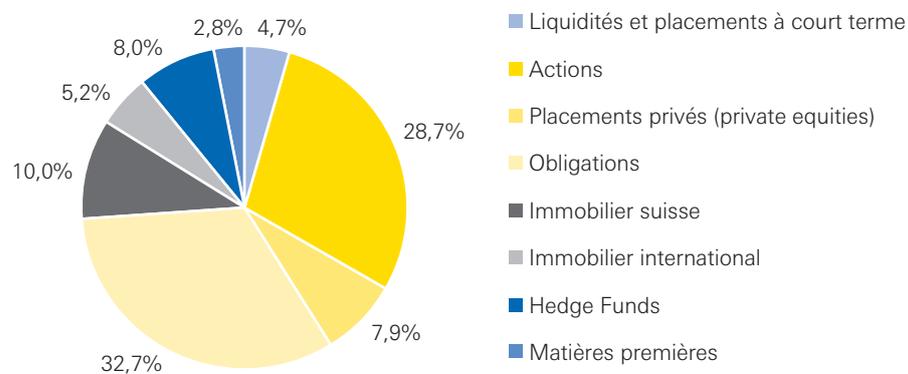
Performances en %	2015	2014	sur 3 ans <sup>1)</sup>
Actions	-4,5	14,4	9,7
Placements privés (private equities)	6,7	20,6	12,5
Obligations	-0,6	13,8	2,1
Immobilier suisse	7,3	8,5	7,1
Immobilier international	0,3	13,6	7,0
Hedge funds	-0,1	14,9	5,9
Matières premières	-22,4	-9,1	-14,9

<sup>1)</sup> annualisé

### Allocation des actifs

La fortune du Fonds se répartit comme suit au 31 décembre 2015 :

Répartition en %	31.12.2015	31.12.2014	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	4,7	3,1	3,0
Actions	28,7	28,3	31,0
Placements privés (private equities)	7,9	8,9	7,0
Obligations	32,7	30,0	34,0
Immobilier suisse	10,0	9,5	9,0
Immobilier international	5,2	4,1	6,0
Hedge funds	8,0	13,8	7,0
Matières premières	2,8	2,3	3,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



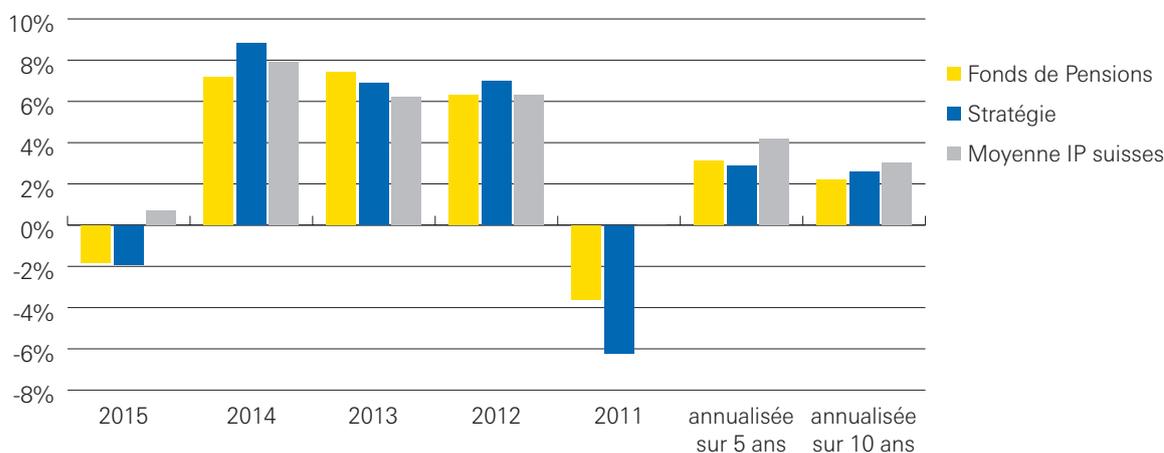
## Comparaison de la performance du Fonds par rapport à ses objectifs

Pour l'année 2015, la performance du Fonds est légèrement supérieure à celle de son allocation stratégique, mais inférieure aux deux autres critères de comparaison mentionnés ci-après :

Performance en %	2015	2014	2013	2012	2011	sur 5 ans <sup>1)</sup>	sur 10 ans <sup>1)</sup>
Fonds	-1,8	7,2	7,4	6,3	-3,6	+3,1	+2,2
Allocation stratégique	-1,9	8,8	6,9	7,0	-6,2	+2,9	+2,6
Moyenne IP suisses ASIP <sup>2)</sup>	0,7	7,9	6,2	6,3	0,0	+4,2	+3,0
Indice Pictet LPP-40 plus	1,0	10,8	7,7	10,0	-0,9	+5,7	+3,8

<sup>1)</sup> annualisé

<sup>2)</sup> IP = institutions de prévoyance, ASIP = Association suisse des institutions de prévoyance



La stratégie du Fonds ("benchmark") correspond à une performance théorique basée sur des indices et n'incluant donc aucun frais, ni de gestion, ni de transactions. La performance du Fonds tient compte quant à elle des frais de gestion et de transactions. En 2015, la performance du Fonds (-1,8 %) est légèrement supérieure à celle de son allocation stratégique (-1,9 %), soit une surperformance de 0,1 %. Cette surperformance s'explique par les facteurs suivants : Les placements privés (private equities), mesurés contre des actions cotées, ont apporté une contribution positive de 0,8 % à la performance relative. Les gérants en immobilier suisse ont ajouté 0,2 %, tandis que les gérants actions ont soustrait 0,9 %. Sur cinq ans, la performance du Fonds est légèrement au-dessus de celle de l'allocation stratégique et en-dessous de la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses. Sur dix ans, le Fonds est en-dessous de la performance de ces deux critères de comparaison.

Une comparaison de la performance du Fonds avec la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses représentées par l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) permet d'évaluer le choix de l'allocation stratégique du Fonds. La performance du Fonds en 2015 (-1,8 %) est inférieure à la moyenne des institutions de prévoyance suisses (0,7 %). Bien que le Fonds ait une allocation totale en actions similaire aux autres institutions de prévoyance suisses,

la meilleure diversification géographique (pas de biais domestique) pour les actions n'a pas été payante en 2015 (cela explique 1,2% de différence sur 2,5% au total). La part plus élevée allouée aux placements alternatifs que sont les hedge funds et les matières premières contribue aussi à cette différence et explique 0,5% de différence. De la même manière, la part plus faible allouée à l'immobilier explique 0,7% de différence.

Sur cinq et dix ans, la performance du Fonds est en-dessous de cette moyenne des institutions de prévoyance suisses.

### **Activités du Comité d'investissement**

Durant l'année 2015, les activités du Comité d'investissement du Fonds se sont focalisées sur deux thèmes centraux, à savoir :

- L'analyse de la rentabilité espérée et de la volatilité attendue du Fonds sur le moyen et long terme, compte tenu des circonstances de marché actuelles et des perspectives futures ;
- Les conséquences des décisions de la BNS d'abolir le taux plancher Euro/franc suisse ainsi que d'introduire des taux d'intérêts négatifs à la fois sur la politique de couverture de risque de change poursuivie par le Fonds et sur sa gestion des liquidités.

Dans ce contexte, le Comité d'investissement a notamment examiné les thèmes et questions suivants :

- L'actualisation de l'étude des rendements et risques attendus sur une base 5 et 10 ans en fonction du nouvel environnement macro-économique et financier ;
- L'adaptation et la flexibilisation de la politique de couverture de risque de change compte tenu des conditions de marché qui peuvent prévaloir ;
- L'extension du nombre de contreparties tierces auprès desquelles le Fonds peut déposer ses liquidités afin de réduire, autant que possible, l'impact des taux d'intérêts négatifs prélevés par les instituts financiers ;
- L'analyse de l'opportunité d'introduire des obligations d'émetteurs étrangers en francs suisses dans le cadre de la gestion du portefeuille d'obligations suisses du Fonds ;
- L'optimisation de la gestion de l'exposition en actions cotées européennes, que ce soit en fonction de critères de philosophie d'investissement mais aussi fiscaux ;
- L'étude de l'outil de gestion et de contrôle des risques (développé à l'interne) auxquels le Fonds est confronté lui permettant ainsi de mieux les appréhender et les gérer ;
- Le suivi et le respect des dispositions en matière d'exercice du droit de vote et l'adaptation du règlement de placements suite à l'introduction de l'initiative Minder pour ce qui est de la détention par le Fonds d'actions suisses.

### **Conclusion**

C'est un doux euphémisme que de proclamer l'année 2015 comme ayant été une année difficile ! Elle l'a effectivement été et ce, non seulement pour le Fonds, mais pour tout investisseur. Cependant, si la performance du Fonds en 2015 fut décevante toujours face à des événements de marché complètement imprévisibles aux conséquences certainement plus durables qu'escomptées par tout un chacun, elle a été en ligne avec ce que nous pouvions attendre d'elle sur une base relative.

«La réussite est liée à la patience, mais elle dépend également de beaucoup de bonne volonté».

GILBERT BRÉVART



## Degré de couverture et situation actuarielle

### Situation actuarielle

	31.12.2015 mio CHF	31.12.2014 mio CHF
Fortune disponible	6 391,2	6 461,8
Engagements		
dont capital de prévoyance pour les assurés actifs	2 482,5	2 365,0
dont capital de prévoyance pour les rentiers	3 348,3	3 273,1
dont provision pour renforcement de la longévité	100,5	78,6
dont provision pour risques décès et invalidité	58,4	60,6
dont provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	83,7	0,0
<b>Total</b>	<b>6 073,4</b>	<b>5 777,3</b>
Surplus technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	317,9	684,5
dont fonds libres	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>317,9</b>	<b>684,5</b>
Degré de couverture (fortune / engagements)	105,2%	111,8%

### Fortune disponible

La fortune disponible est déterminée en soustrayant les dettes à court terme, les passifs transitoires et les réserves de contributions ordinaires du total de l'actif du bilan.

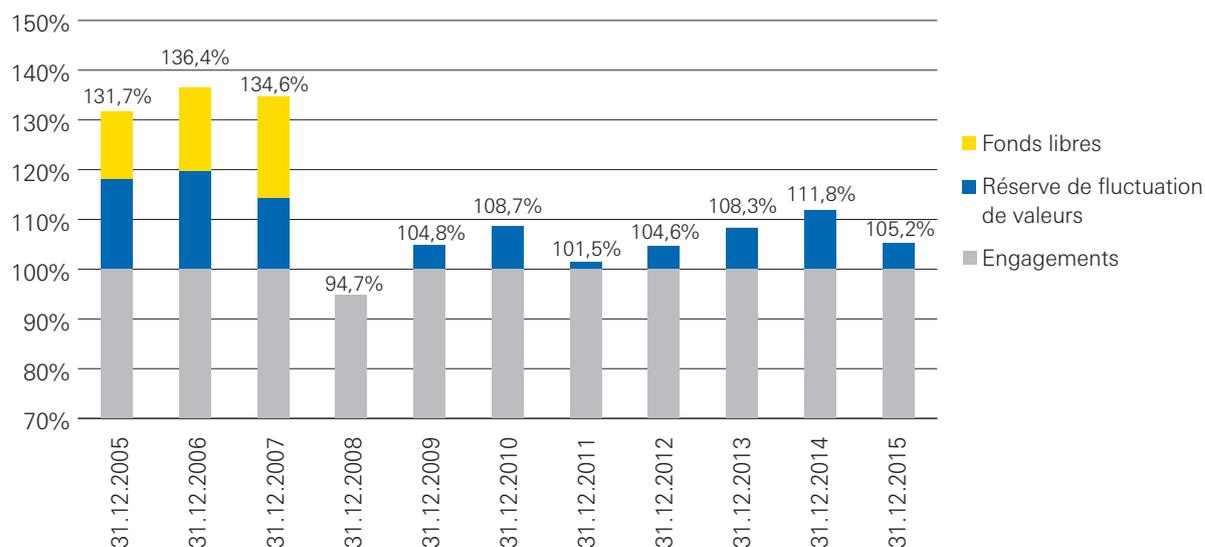
### Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

- Du **capital de prévoyance pour les assurés actifs** qui correspond à la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs.
- Du **capital de prévoyance pour les rentiers** qui correspond à la somme globale nécessaire pour garantir le paiement des rentes en cours. Ces réserves, souvent définies comme réserves mathématiques, sont calculées depuis le 31 décembre 2011 au moyen des bases techniques LPP 2010 et tiennent compte d'un taux d'escompte, ou taux d'intérêt technique, de 3%.
- De la **provision pour renforcement de la longévité** qui est destinée à couvrir le coût de l'augmentation de la longévité des rentiers. Elle est alimentée par un prélèvement annuel sur le rendement du Fonds correspondant à 0,6% du capital de prévoyance des rentiers. Elle s'élève ainsi à CHF 100,5 mio au 31 décembre 2015.
- De la **provision pour risques décès et invalidité** qui a pour but d'absorber les fluctuations entre le coût effectif des sinistres et le coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 58,4 mio au 31 décembre 2015.
- De la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui servira à couvrir, le cas échéant, les engagements supplémentaires liés au changement du taux technique pour les rentiers. D'entente avec l'expert, une provision de CHF 83,7 mio a été créée au 31 décembre 2015.

## Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2015 s'élève à **105,2%** (contre 111,8% à fin 2014). Il est obtenu en divisant la fortune disponible du Fonds par ses engagements, à savoir la somme des capitaux de prévoyance pour les assurés actifs et les rentiers ainsi que les provisions techniques.



## Surplus technique

Le surplus technique est composé :

- De la **réserve de fluctuation de valeurs** qui permet d'absorber les inévitables variations dues aux résultats des placements du Fonds. A fin 2015, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 317,9 mio ce qui représente 5,2% du total des engagements du Fonds. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs étant fixé à 20% des engagements, la valeur cible de cette réserve n'est pas atteinte au 31 décembre 2015. Dès lors, le Fonds devra, durant les prochaines années, s'efforcer de dégager suffisamment de performance afin de reconstituer cette réserve.
- Des **fonds libres**. Etant donné que la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas encore entièrement constituée, le Fonds ne dispose pas de fonds libres à la fin de l'année 2015.

## Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2015, et sur décision du Conseil, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1,75%. Aucun intérêt supplémentaire n'a été attribué.

	2015	2014	2013	2012	2011
Intérêt minimal	1,75%	1,75%	1,50%	1,50%	2,00%
Intérêt supplémentaire (31.12)	0,00%	1,75%	1,50%	0,00%	0,00%
Rémunération globale	1,75%	3,50%	3,00%	1,50%	2,00%

La rémunération annuelle moyenne globale des avoirs de vieillesse se monte ainsi à 2,4% sur ces cinq dernières années. Elle est supérieure à la rémunération annuelle selon le minimum LPP (1,7%) durant la même période. En tenant compte des dix dernières années, la rémunération des avoirs de vieillesse du Fonds s'élève à 3,4% contre 2,0% pour la LPP.

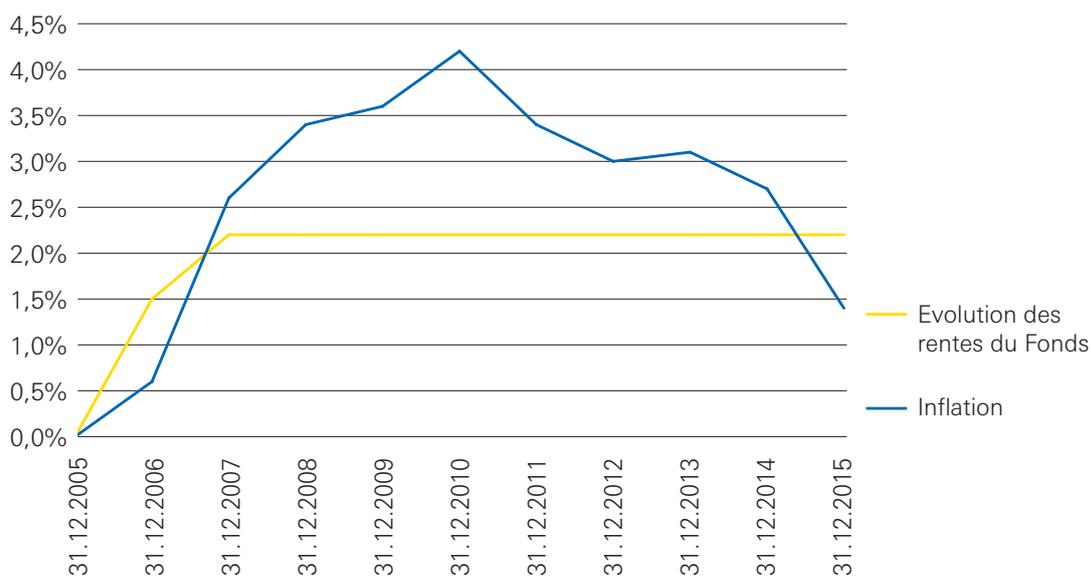
### Adaptation des rentes

La décision de l'adaptation des rentes en cours est du ressort du Conseil de fondation dans la mesure où le règlement du Fonds ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Cette décision repose sur plusieurs paramètres : le taux d'inflation, la performance du Fonds, sa santé financière (degré de couverture), mais aussi le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers.

Sachant que les taux d'inflation de ces dernières années ont été négatifs (voir tableau ci-dessous), que la situation financière du Fonds n'est pas au niveau souhaité pour atteindre la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de 20% et en tenant compte du principe d'équité entre les assurés actifs et rentiers, le Conseil de fondation a décidé de ne pas procéder à une adaptation des rentes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

	2015	2014	2013	2012	2011	sur 5 ans
Taux d'adaptation des rentes (au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année suivante)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evolution du taux d'inflation	- 1,3%	- 0,4%	0,1%	- 0,4%	- 0,8%	- 2,8% <sup>1)</sup>

<sup>1)</sup> Inflation entre le 01.01.2011 et le 31.12.2015





«La vie est comme  
un arc-en-ciel:  
il faut de la pluie  
et du soleil pour en  
voir les couleurs».

AUTEUR INCONNU

## Effectifs des assurés actifs et des rentiers

### Assurés actifs

	Hommes	Femmes	Total
Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	6 937	4 664	11 601
Entrées	591	541	1 132
Sorties	(627)	(586)	(1 213)
dont cas d'invalidité	(7)	(2)	(9)
dont départs à la retraite	(115)	(62)	(177)
dont sorties du Fonds	(498)	(520)	(1 018)
dont décès	(7)	(2)	(9)
Effectif au 31 décembre 2015	6 901	4 619	11 520
Âge moyen au 31 décembre 2015	42,5	40,4	41,6

Répartition des assurés actifs par plan	2015		2014	
Plan objectif (ancien plan)	819	7,1 %	1 007	8,7 %
Plan épargne (nouveau plan)	10 701	92,9 %	10 594	91,3 %
dont plan Basic	439	4,1 %	394	3,7 %
dont plan Standard	8 075	75,5 %	8 121	76,7 %
dont plan Top	2 187	20,4 %	2 079	19,6 %
<b>Autres informations</b>				
Versements suite à un divorce	30		29	
Versements anticipés pour l'accession à la propriété	117		144	

Le nombre d'assurés actifs faisant partie du plan objectif est logiquement en diminution (7,1 % au 31 décembre 2015, contre 8,7 % à fin 2014). En effet, au 1<sup>er</sup> juillet 2013, seuls les assurés nés en 1958 et avant sont restés affiliés à ce plan. Les plus jeunes d'entre eux atteindront l'âge de 65 ans en décembre 2023. A partir de cette date, la quasi totalité des assurés actifs feront partie du plan épargne.

Le plan épargne (nouveau plan mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2013) donne la possibilité aux assurés (non expatriés) de choisir entre trois niveaux de cotisations, en fonction de leur âge. La répartition reste relativement stable avec une légère tendance à la hausse pour les plans Basic et Top. Pour rappel, les assurés du plan épargne peuvent demander le changement de leur plan au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, avec un délai d'annonce fixé au 15 mars.

## Rentiers

	Vieillesse	Invalidité	Conjoint survivant	Enfant	Total
Effectif au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	3 765	226	1 257	236	5 484
Nouvelles rentes	194	14	86	55	349
Cessation de rentes	(7)	(17)	-	(32)	(56)
Décès	(154)	(4)	(87)	-	(245)
Effectif au 31 décembre 2015	3 798	219	1 256	259	5 532
Âge moyen au 31 décembre 2015	74,4	54,4	78,2	16,0	71,8

## Evolution de l'effectif total

	2015	2014	2013	2012
Assurés actifs	11 520	11 601	10 976	10 633
Rentiers	5 532	5 484	5 385	5 326
Effectif au 31 décembre	17 052	17 085	16 361	15 959
Ratio nombre actifs / rentiers	2,08	2,12	2,04	2,00
Part capitaux de prévoyance des rentiers	57,4%	58,0%	59,7%	64,8%

L'année 2015 a mis fin à une longue période durant laquelle le nombre des assurés actifs du Fonds a régulièrement augmenté. L'effectif total des assurés actifs s'est réduit de 81 personnes, (soit -0,7%). Ceci s'explique principalement par la diminution du nombre d'affiliations au Fonds. Par rapport à 2014, 613 entrées de moins ont été enregistrées, soit une réduction de 35%. Le nombre de sorties est, quant à lui, en augmentation de 8%. Dès lors, on peut constater sans surprise une légère régression de la proportion du nombre d'assurés actifs par rapport aux rentiers.

Malgré cette diminution du nombre des assurés actifs, la part des capitaux de prévoyance des rentiers poursuit sa réduction lente mais progressive en proportion de celle des assurés actifs. Ceci est réjouissant pour le Fonds, car cela lui offre plus de flexibilité et de possibilités pour répondre aux évolutions démographiques, sociales et économiques futures. En effet, notre Fonds n'échappe pas à l'élévation de l'espérance de vie qui, tout en étant un élément positif pour notre société en général, ne va pas sans poser d'énormes défis à l'ensemble des institutions de prévoyance.

## Divers

### Formation des membres du Conseil de fondation

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) oblige les institutions de prévoyance d'offrir à leurs membres du Conseil de fondation les formations nécessaires à l'exercice de leur fonction. En qualité d'organe suprême, les membres du Conseil sont amenés à prendre des décisions impliquant nos plus de 17 000 assurés actifs et rentiers.

En novembre 2015, l'expert en matière de prévoyance professionnelle du Fonds, Jean-Marc Wanner, a animé une matinée de formation destinée aux membres du Conseil et à leurs suppléants. La question du taux d'intérêt technique a été le sujet central de cette présentation. En outre, les membres du Conseil sont régulièrement amenés à suivre des cours proposés par des sociétés spécialisées dans le domaine de la prévoyance. 99 cours ont été suivis depuis 2009.

Le domaine de la prévoyance professionnelle est soumis à une législation de plus en plus complexe et à des défis de taille. L'administration du Fonds ainsi que sa direction soutiennent les membres du Conseil dans leur démarche consistant à maintenir à jour leur niveau de formation en la matière.

### Fonds de Secours Jomini

Madame Marie-Madeleine Jomini, lors de son décès en 2000, a fait un don de CHF 2,2 mio. N'ayant donné aucune condition pour l'utilisation de ce montant, le Fonds de Secours Jomini a été créé. Il a pour but de verser des aides financières à caractère unique aux bénéficiaires d'une rente du Fonds de condition modeste, cercle qui a été élargi, sur décision du Conseil, aux conjoints des rentiers. Par exemple, une dépense imprévue, comme l'acquisition d'un appareil dentaire ou auditif, peut dans certaines situations mettre en péril un budget déjà fragile.

Les décisions d'octroi sont prises par un comité composé de représentants des Ressources humaines du Centre et de Nestlé Suisse ainsi que du Fonds de Pensions.

Dès lors, si le rentier ou son conjoint souhaitent pouvoir bénéficier d'une aide, il suffit d'adresser une demande écrite accompagnée de pièces justificatives permettant de statuer sur le bien-fondé de la requête à l'administration du Fonds, Fonds de Pensions Nestlé, Av. Nestlé 55, 1800 Vevey.

Mai 2016



«La vie est un défi à relever, un bonheur à mériter, une aventure à tenter».

MÈRE TERESA



## Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé,  
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé